

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8761

Auteur(s) : Guillaume d'Aillières [particulier]

Bénéficiaire(s) : Guillaume le Berruier [particulier]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1259, mars

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Guillaume d'Aillières concède à son neveu Guillaume Le Berruier pour son service fidèle 25 sous du Mans de rente annuelle à Blèves.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Fleury Gabriel, *Cartulaire de l'Abbaye cistercienne de Perseigne*, Mamers, Fleury et Dangin, 1880, n° CLXXIX, p. 131.

Dissertation critique

Mars 1259 (ou 1258) : Pâques tombe le 24 mars en 1258 et le 13 avril en 1269.

Texte d'après a

Universis — Guillelmus de Alleris concessi Guillelmo le Berruier nepoti meo pro suo servicio jam mihi fideliter impenso 25 sol. cenomanenses annui redditus quos Robertus comes Alenconis dominus meus mihi dedit pro servicio meo in censibus suis de Blavia. 1258, mense marcii.